

CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Conditions et détail des pièces justificatives en cas de demande de déblocage anticipé pour construction de la résidence principale.

LES ÉLÉMENTS À RETENIR



PLAN(S) CONCERNÉ(S)

PEE (PEI, PEG)

PERCO (PERCOI)

PERECO (PERECOI)



DÉLAI POUR
FAIRE LA DEMANDE

6 MOIS*

(PEE, PERCO)

AUCUN

(PERECO)

**A partir de la date de fait générateur*



DEMANDE(S) POSSIBLE(S)

UNE SEULE FOIS

FAIT GÉNÉRATEUR

- **Construction par un constructeur/maître d'œuvre, par plusieurs artisans/entreprises ou par le titulaire du compte lui-même**

DATE DE FAIT GÉNÉRATEUR

- **Par un constructeur/maître d'œuvre** : date de signature du contrat de louage d'ouvrage
- **Par plusieurs artisans ou entreprises** : date de la dernière acceptation d'un devis de gros œuvre daté et signé
- **Par le titulaire du compte** : date de la dernière facture de gros œuvre acquittée

A SAVOIR

Toute demande de déblocage anticipé se fait à l'appui d'un ou plusieurs justificatifs permettant de vérifier le fait générateur et sa date.

Retrouvez le ou les justificatifs à nous transmettre dans les pages suivantes.

CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE



LES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS À TRANSMETTRE

(4 justificatifs)



Date du fait générateur : date de signature du contrat de louage d'ouvrage ou date de la dernière acceptation d'un devis de gros œuvre daté et signé ou date de la dernière facture de gros œuvre acquittée

Contrat de louage de travaux ou de construction
(construction par un constructeur/maître d'œuvre)

OU

Devis acceptés, datés et signés par le titulaire du compte, sur lesquels l'entreprise atteste la réception d'arrhes ou d'acompte, comprenant la signature et cachet de l'entreprise
(construction par plusieurs artisans/entreprises)

OU

Factures acquittées d'achat de matériaux nécessaires au gros œuvre
(construction par le titulaire du compte)

ET

Attestation sur l'honneur complétée et signée
disponible en annexe ou [en cliquant ici](#)

ET

Permis de construire

OU

En cas d'acceptation tacite par la mairie,
certificat de permis de construire tacite établi par
la mairie

ET

en cas de prêt

Date, signature et cachet de l'établissement de crédit
sur l'attestation sur l'honneur

OU

Plan de financement daté et signé, émanant de
l'établissement de crédit faisant apparaître
l'apport personnel (par exemple, offre de prêt acceptée
par le salarié et signée par l'établissement de crédit)

CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



Conditions d'application

- Ce même cas de déblocage intervient sous la forme d'un règlement unique et ne peut donc donner lieu à des remboursements successifs.
- Le montant débloqué est limité au montant de l'apport personnel.
- Les sommes débloquées doivent être intégralement employées au financement de la construction.
- Les sommes devront être restituées si le projet venait à ne pas se réaliser.



Évènements exclus

- Résidence secondaire
- Achat du terrain seul

A SAVOIR

Pour le PEE, votre demande doit être réceptionnée dans un délai de 6 mois (sur le PEE) à compter, en principe, de la signature du contrat de construction de maison individuelle (CCMI).

Cependant, au-delà des 6 mois, si le contrat de construction mentionne une ou plusieurs conditions suspensives, le point de départ du délai peut être reporté à la date de levée de la dernière condition suspensive.

La demande de remboursement anticipée pourra donc être formulée dans les 6 mois à compter de la réalisation de la dernière condition suspensive, à l'appui de tous les justificatifs de réalisation de toutes les conditions suspensives.

CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

? FOIRE AUX QUESTIONS

Que faut-il entendre par facture de « gros œuvre » ?

Selon l'article R 111-26 du code de la construction et de l'habitation, les gros ouvrages (le gros œuvre) sont :

- a) Les éléments porteurs concourant à la stabilité ou à la solidité du bâtiment et tous autres éléments qui leur sont intégrés ou forment corps avec eux ;
- b) Les éléments qui assurent le clos, le couvert et l'étanchéité à l'exclusion de leurs parties mobiles.

Ces éléments comprennent notamment :

- Les revêtements des murs à l'exclusion de la peinture et des papiers peints
- Les escaliers et planchers ainsi que leur revêtement en matériau dur
- Les plafonds et les cloisons fixes
- Les portions de canalisations, tuyauteries, conduites et gaines de toute sorte logées à l'intérieur des murs, plafonds ou planchers, ou prises dans la masse du revêtement, à l'exclusion de celles qui sont seulement scellées
- Les charpentes fixes des ascenseurs et monte-charge
- Les bâtis et huisseries des portes, fenêtres et verrières.

Est-il possible d'ajouter le coût du terrain à celui de la construction ?

Oui, dans le cadre d'une opération comprenant l'achat du terrain et, en même temps, la construction immobilière, **le coût du terrain peut être ajouté à celui de la construction pour déterminer le coût total de l'acquisition.**



VOS COORDONNÉES

Je soussigné(e) :

 Mme M. Nom : Prénom :

Numéro de compte (présent sur vos documents d'épargne salariale) :

Atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations mentionnées ci-après et engage ma responsabilité en cas de fausse déclaration ou de déclaration erronée.

TYPE D'OPÉRATION

■ Cochez la case correspondante à votre demande :

<input type="checkbox"/> Acquisition <input type="checkbox"/> En cours. Dans l'hypothèse d'une opération en cours, je m'engage à vous fournir dès signature, un exemplaire de l'acte d'acquisition définitif passé devant le notaire. <input type="checkbox"/> Réalisée. <input type="checkbox"/> En Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA)	<input type="checkbox"/> Construction ou Agrandissement <input type="checkbox"/> J'atteste par la présente être titulaire d'un permis de construire, d'une déclaration préalable de travaux ou une acceptation tacite pour la construction ou la réalisation de travaux d'agrandissement, pour lesquels je sollicite un déblocage anticipé.
---	---

Dans le cadre de mon acquisition ou ma construction, je m'engage à occuper immédiatement cette résidence et à en faire ma résidence principale. Je déclare construire cette résidence en vue de ma retraite et m'engage à en faire ma résidence principale et à occuper celle-ci dans un délai de 3 ans.

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

■ A compléter par l'établissement prêteur ou par vos soins, tous les champs sont obligatoires :

Coût de l'opération	
Acquisition / Agrandissement / Construction €
Frais annexes (frais actes notariés, d'enregistrement, d'hypothèque) €
Total des coûts (A) €

Financement de l'opération de crédit	
Montant de l'emprunt (B) €
Apport personnel (A-B) €

En cas de prêt, signature et cachet de l'établissement bancaire :

Le __/__/____

BON À SAVOIR :

- Le montant d'apport personnel doit être supérieur ou égal au montant que vous souhaitez déblocuer.
- En cas d'absence de prêt bancaire reportez le montant de votre acquisition/agrandissement dans le champs « apport personnel ».

AFFECTATION DES SOMMES BLOQUÉES ET RESTITUTION

Je reconnais que :

- Les avoirs d'épargne salariale ainsi débloqués serviront intégralement à financer l'opération susvisée et leur montant ne pourra excéder mon apport personnel. Si l'opération n'est pas réalisée, je m'engage à restituer dans les meilleurs délais la totalité des fonds. Ils seront réinvestis sur la prochaine valeur de part suivant leur réception par Société Générale. Les périodes de blocage et l'origine des fonds seront reprises à l'identique. Les supports d'investissement sont également repris à l'identique sauf pour les fonds dont la souscription est réservée à une période de l'année (par exemple : fonds d'actionnariat). Dans ce cas, il m'appartient d'indiquer dans quelle autre formule de placement je souhaite que les fonds restitués soient réinvestis. J'ai pris acte qu'en l'absence de restitution, les sommes seront requalifiées en salaire par l'Administration fiscale et l'URSSAF et soumises à ce titre aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu.
- Seuls les avoirs investis dans mon plan d'Epargne Salariale avant la date du fait générateur peuvent être remboursés.

Fait à

Le __/__/____

Signature : précédée de la mention « lu et approuvé »

ATTESTATION D'ACQUISITION DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE - à renseigner par le notaire si je ne joins pas les justificatifs listés dans l'attestation du notaire ci-dessous

Je soussigné(e), Maître :

Notaire situé à :

Code postal : Ville :

Certifie que : Mme M. Nom : Prénom :

A signé en date du __/__/____ :

- une promesse de vente
- un compromis de vente
- un acte d'acquisition définitif
- un contrat de réservation de V.E.F.A.
- un contrat de vente en l'état futur d'achèvement (V.E.F.A.)
- un acte de rachat de parts ou de soulte

de **sa résidence principale** située à :

Code postal : Ville :

Pour un montant de : € (tout frais inclus)

Fait à

Le __/__/____

Signature et cachet de l'étude (données obligatoires)

